

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2017)
Heft: 2163

Artikel: Vingt-cinq ans après le Sommet de la Terre, vers une économie de la durabilité. Teil 1, Développement durable : revenir aux fondamentaux
Autor: Longet, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VD: discipline à gauche, débandade à droite

Une brève analyse du premier tour de l'élection du Conseil d'Etat

Yvette Jaggi - 30 avril 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31450>

Les élections vaudoises au Conseil d'Etat ont vu cinq sortants sur cinq élus au [premier tour](#): trois PLR et deux socialistes. Il reste trois candidats sérieux pour le second tour: une Verte sortante, une socialiste et un UDC (dans l'ordre d'arrivée). Une configuration plutôt favorable à la gauche: militants verts et socialistes participeront au scrutin et contribueront à élire leur allié alors que l'UDC solitaire risque de faire les frais d'une certaine désaffection de la part des libéraux-radicaux.

Une analyse que confirment les résultats détaillés du premier tour. En se basant uniquement

sur les résultats obtenus sur les listes de partis alliés présentant les mêmes candidats sur chacune des deux listes (socialistes et Verts d'un côté, PLR et UDC de l'autre), on constate une forte différence de confiance entre lesdits alliés.

Ainsi entre le socialiste obtenant le plus de suffrages sur les listes de son parti (Pierre-Yves Maillard) et l'allié verte, on constate une différence de 1'023 voix ou 2,5%; réciproquement, la seule verte figurant sur la liste de son parti (Béatrice Métraux) obtient 445 voix ou 2,65% de plus que la socialiste qui en

compte le moins (Cesla Amarelle). On constate donc des votes très groupés entre alliés à gauche.

On ne peut pas en dire autant à droite où le PLR Pascal Broulis obtient sur les listes de son parti 5'692 voix ou 15,09% de plus que son allié UDC Jacques Nicolet. Sur les listes de son propre parti, ce dernier gagne 999 voix ou 4,2% sur la PLR Jacqueline de Quattro.

Ce n'est donc qu'au prix d'une forte et improbable mobilisation libérale-radicale que la droite pourrait reprendre la majorité au Conseil d'Etat dans trois semaines.

Développement durable: revenir aux fondamentaux

Vingt-cinq ans après le Sommet de la Terre, vers une économie de la durabilité (1/2)

René Longet - 28 avril 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31431>

Dans quelques semaines, cela fera 25 ans que s'est tenu le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, un des plus vastes rassemblements que l'ONU ait organisé. C'est là qu'a été mise en musique la notion de développement durable conçue cinq ans auparavant par la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le

développement, dite Commission Brundtland, du nom de sa [présidente](#).

Parmi les engagements pris, on peut relever bien sûr les textes officiels âprement négociés, comme l'[Agenda 21](#) (programme pour le 21e siècle), les [27 principes de Rio](#) ou encore les accords sur la

[biodiversité](#) et le [climat](#), ouverts à la signature à cette occasion. Mais aussi les déclarations de parties prenantes, ainsi que d'organisations économiques, en particulier à l'appel de l'industriel suisse [Stefan Schmidheiny](#).

Ce que durabilité veut dire

On a pris l'habitude de présenter le développement durable comme l'intersection entre l'économique, l'environnemental et le social, et des notions telles que «durabilité faible» sont apparues, jouant sur une substitution partielle du capital naturel par le capital financier. Face à ces interprétations quelque peu réductrices, il est temps de revenir aux sources.

La notion de développement durable signifie en effet une réorientation assez fondamentale de notre mode de production et de consommation, en fonction d'un partage des ressources planétaires entre tous les humains d'aujourd'hui et de demain. Ainsi le développement durable est «*un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*», sachant que, pour la définition des besoins, on partira des besoins essentiels des plus démunis, «*à qui il convient d'accorder la plus grande priorité*».

Il est intéressant que cette notion soit apparue au moment même où, avec la chute du Mur, d'aucuns proclamèrent la fin de l'histoire («*There is no alternative*», Margaret Thatcher). Dès l'origine, le développement durable s'est présenté comme une réponse au laisser-aller, laisser-faire et à la théorie dite de la main invisible pour laquelle l'intérêt général résulte de la poursuite

par chacun de ses intérêts individuels. Il établit, tout au contraire, un objectif partagé dans lequel les intérêts de chacun sont invités à s'insérer.

La durabilité, un concept économique

La durabilité nous appelle à réviser le concept économique dominant, qui depuis les 18e et 19e siècles, entend «*libérer les forces productives*». Ce credo commun au capitalisme et au socialisme a été appliqué avec grande efficience et à large échelle depuis la révolution industrielle, et demeure le fil conducteur implicite voire explicite des comportements. Plus profondément, notre programmation instinctive, héritée de la nuit des temps - et qui n'a guère intégré les effets de son action - continue à nous faire croire que la nature est infinie, qu'il n'y a qu'à se servir.

Or, aujourd'hui, l'humanité est en passe de franchir des [limites environnementales globales](#), et porte atteinte à des paramètres fondamentaux de la vie sur Terre, tels le climat, les océans, la biodiversité, les ressources minérales et énergétiques non renouvelables (sinon à échelle géologique), les forêts, les sols. A noter que le jour où l'humanité commence à vivre à crédit, par rapport aux ressources naturelles, survient chaque année plus tôt ([«Jour du dépassement»](#)). Tout cela sans même remplir les promesses sociales (égalité des chances, ascension sociale, plein emploi) qui pouvaient un temps légitimer la «*société de*

consommation».

Une vision claire et réaliste

L'économie de la durabilité est ainsi une économie qui s'insère dans les capacités de la nature à nous fournir en moyens de vivre et à digérer nos rejets. Elle doit dès lors se référer à la notion d'[empreinte écologique](#), mesure de justice globale qui explicite la part à laquelle chaque territoire a droit.

Seule une économie circulaire, fondée sur le réemploi de la matière, avec un écobilan global positif, peut répondre à cette exigence, sur fond de réparabilité, de développement immatériel et d'une [hiérarchie des besoins](#), en offrant également une cohésion sociale, un supplément de sens et des emplois pérennisés. Soit, pour citer le Programme des Nations Unies pour l'environnement, «*une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources*».

De nombreux traités internationaux, dont le plus emblématique reste l'[Accord de Paris](#) de décembre 2015 sur le climat, s'inscrivent dans cette perspective. Sa concrétisation la plus actuelle est celle validée en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies, sous la forme des 17 objectifs et 169 cibles de développement durable de l'[Agenda 2030](#). Pour financer cet Agenda, il faudrait

mobiliser entre 3'500 et 5'000 milliards de dollars. Un chiffre conséquent! Mais qui ne

représente que 5% du PIB mondial. Cela devrait être à portée de main, pour peu qu'on

en ait la volonté politique.

(A suivre)

Difficile de plaquer des frontières sur les écrans...

Introduit par les chaînes de télévision européennes dans les années 2000, le décrochage publicitaire pourrait perdre le flou législatif dont il bénéficie

François-Xavier Viallon - 25 avril 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31420>

L'importance de la publicité pour la production et la diffusion médiatique est notoire. Celle de la législation encadrant la diffusion radio et télévisuelle l'est moins. Dans un récent *ouvrage*, Blaise Rostan met en lumière les liens entre publicité et audiovisuel en Suisse et revient notamment sur les origines du «décrochage publicitaire», une duplication temporaire du signal télévisuel opérée par les chaînes européennes pour permettre une «naturalisation» des spots publicitaires.

La codification de la diffusion à l'étranger de chaînes de télévision a été initiée par la convention du Conseil de l'Europe sur la télévision transfrontière (CETT). Signée par le Conseil fédéral en 1989, la convention constitue le premier accord visant à harmoniser les législations nationales et fixant des normes sur le contenu des différentes chaînes européennes (restrictions concernant la publicité, la pornographie et la violence, en particulier).

L'Union européenne avait déjà

d'autres initiatives, telles que le programme **MEDIA**, auquel la Suisse a participé à plusieurs reprises. Son financement soutenait la production cinématographique européenne, en facilitait la circulation à travers l'Europe et promouvait ainsi la diversité linguistique et culturelle.

Comme l'explique Blaise Rostan, le renouvellement du programme négocié entre la Suisse et l'UE en 2007 a influé de manière décisive sur la législation nationale en matière de radio et télévision. En effet, l'UE a conditionné la participation suisse à MEDIA à la reprise indirecte de la directive sur les services de médias audiovisuels (SMA) dans le droit interne. Entre 2007 et 2009, les Chambres fédérales ont longuement débattu des changements législatifs induits par la ratification de l'accord MEDIA, celui-ci remettant de fait la souveraineté nationale en matière de protection de la jeunesse entre les mains de l'UE. La directive SMA autorise par exemple les publicités pour la bière et le vin, jusqu'alors

interdites en Suisse. Mais elle atteste aussi l'appropriation par l'Union européenne de la réglementation de l'audiovisuel. Elle tend à supplanter la CETT et renforce la convergence des législations, notamment en limitant le droit des pays récepteurs à réguler les contenus qui leurs parviennent.

Malgré cette influence décisive sur la législation nationale, le compromis négocié avec l'UE a établi la possibilité, pour la Suisse, de recourir contre la chaîne dont le contenu diffusé en Suisse ne respecte pas les prescriptions nationales. En pratique, les possibilités de recours s'avèrent néanmoins compliquées. Une *étude* de l'Université de Berne fait référence à la jurisprudence restrictive de la Cour européenne de justice, laquelle privilégie la libre circulation des services et prévoit une harmonisation des dispositions légales sur l'audiovisuel par le bas. Ainsi, le respect de la législation dans le pays récepteur relèverait du bon vouloir des diffuseurs.